

Demande d'accès aux documents comptables confidentiels

(Arrêté du 23 juin 2016 pris pour l'application de l'article 213 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez accéder aux documents comptables confidentiels.

Afin de nous permettre de valider votre demande, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner l'ensemble des pièces suivantes :

- Δ **L'attestation, complétée dans son intégralité et signée par le représentant légal¹.**
- Δ **La photocopie d'une pièce d'identité du représentant légal signataire².**
- Δ **Si vous n'êtes pas abonné, le contrat d'abonnement ci-joint dûment complété et signé.**
- Δ **Si vous êtes déjà abonné à nos services, compléter les informations ci-dessous :**

Vos identifiants (si déjà Abonné)

(joindre une liste si plusieurs comptes)

* | _____ | et * | _____ |
Numéro Client Numéro Utilisateur

Adresse email

* | _____ @ _____ |

Vos coordonnées

* | _____ | et * | _____ |
Numéro de téléphone fixe Numéro de portable

(*) Champs obligatoires

Le dossier de demande complet, composé des éléments susmentionnés, doit être transmis pour traitement à l'adresse suivante :

INFOGREFFE
Service Abonnement
Immeuble le Parisien
5-7 Avenue de Paris
94307 VINCENNES CEDEX

Un email vous sera envoyé pour confirmer le traitement de votre demande.

Le service Abonnement

¹ Cette attestation devra être renouvelée tous les ans et à chaque changement de représentant légal.

² Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour